
S É N A T

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 4 juillet 1962. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi de programme (n° 1781, A. N.) relatif à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et a officieusement désigné M. Delorme comme rapporteur pour avis.

Ce dernier a présenté une analyse du projet. Tout en rendant hommage à l'effort fait dans ce domaine, il a toutefois souligné son insuffisance pour couvrir la totalité des besoins découlant de l'effectif à scolariser au titre de l'enseignement agricole. Il a conclu à l'adoption du projet de loi sous les réserves suivantes : insuffisance des crédits alloués à l'enseignement féminin et insuffisance de l'aide à l'enseignement privé.

Au nom de ses collègues, M. Lamousse a présenté les réserves de son groupe au regard de ce texte.

Sur la proposition de son président, la commission a confié à MM. Delorme, Tinant et de Maupeou le soin de suivre les travaux de la Commission des Finances, saisie au fond de ce projet de loi.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 4 juillet 1962. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, et André Armengaud, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 237, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du plan de développement économique et social, ont rendu compte de l'entretien qu'ils ont eu avec M. le Premier Ministre, consacré aux amendements présentés par la commission sur le projet de loi.

Puis, la commission a, sur le rapport de M. Joseph Raybaud, examiné le projet de loi de programme (n° 250, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, relatif à la restauration de grands monuments historiques. Le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles ayant déclaré à l'Assemblée Nationale, au cours de la deuxième lecture, qu'il était d'accord avec l'esprit de l'amendement adopté par le Sénat relatif à la restauration des monuments historiques sinistrés par fait de guerre et appartenant aux collectivités locales, la commission a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale, après interventions de MM. Louvel, Chochoy et Houdet.

La commission a entendu le rapport de M. Louvel sur le projet de loi (n° 251, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, portant divers aménagements du régime économique et fiscal des rhums et des alcools à brûler dans les départements d'outre-mer.

Pour stimuler le développement de la consommation des rhums ainsi que des alcools de canne à sucre, différentes mesures sont prévues de nature à alléger la fiscalité qui les frappe. Il est proposé de supprimer la redevance instituée par les articles 382 et 384 du Code général des Impôts, ce qui aboutit, au moins en ce qui concerne les utilisations industrielles, à une diminution du prix de l'ordre de 30 %.

Pour encourager la production de rhums de qualité, il est proposé d'unifier les taux des droits de consommation, à la Guadeloupe et à la Martinique, sur la base de 82 NF l'hectolitre d'alcool pur, quel que soit l'âge du produit.

Afin d'adapter le régime économique et fiscal du rhum aux conditions actuelles du marché, la commission a adopté le projet de loi qui lui était soumis.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 4 juillet 1962. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé rapporteurs :

— M. Emile Dubois pour la proposition de loi (n° 241, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck ;

— M. Jozeau-Marigné pour la proposition de loi (n° 245, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier certaines dispositions du Code civil relatives à l'adoption et à la légitimation adoptive ;

— M. Delalande pour le projet de loi (n° 255, session 1961-1962), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, complétant et modifiant la loi n° 48-1360 du 14 septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et rétablissant l'article 1751 du Code civil ;

— M. Molle pour la proposition de loi (n° 252, session 1961-1962), modifiée par l'Assemblée Nationale dans sa première lecture, tendant à modifier les articles 811, 837, 838, 842, 843, 845 et 861 du Code rural relatifs aux droits de reprise et de renouvellement en matière de baux ruraux ;

— M. Chauvin pour la proposition de loi (n° 256, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à l'usage de documents fiscaux dans les relations de droit public et de droit privé.

M. Emile Dubois ayant présenté immédiatement son rapport, la commission a adopté sans modification le texte voté par l'Assemblée Nationale.